



**Château Quest Objectif COURT TERME**  
 Gestion des Eaux Pluviales du secteur potentiellement urbanisable n°1 et protection contre le risque de ruissellement et de stagnation  
 (Cf. fiche technique EP n°1)  
 TOTAL OPERATION: 140 150 € HT

**Château Est Objectif MOYEN TERME**  
 Gestion des Eaux Pluviales du secteur potentiellement urbanisable n°2 et protection contre le risque de ruissellement et de stagnation  
 (Cf. fiche technique EP n°2)  
 TOTAL OPERATION: 308 400 € HT

**Lieu-dit Le Fayet Objectif MOYEN TERME**  
 Aménagements hydrauliques pour la gestion du ruissellement torrentiel au lieu-dit Le Fayet  
 (Cf. fiche technique EP n°3)  
 TOTAL OPERATION: 99 500 € HT

**Lieu-dit Les Roges Objectif MOYEN TERME**  
 Création d'un fossé-nouve afin d'évacuer les ruissellements existants au lieu-dit Les Roges  
 (Cf. fiche technique EP n°3)  
 TOTAL OPERATION: 3 100 € HT

**Lieu-dit Pangons Objectif LONG TERME**  
 Possibilité d'une création d'une zone d'épandage des eaux et protection du site incluant tout au lieu-dit les Pangons contre une crue torrentielle  
 (Cf. fiche technique EP n°4)

**Recommandation**  
 Mettre en place une régulation des débits (vase puisards à l'aval du bassin versant)

**Recommandation**  
 Mettre en place une régulation des débits (vase puisards à l'aval du bassin versant)

**Lieu-dit Lays-Pangons Objectif LONG TERME**  
 Création d'ouvrages de protection contre le risque de ruissellements torrentiels au lieu-dit Lays et Pangons  
 (Cf. fiche technique EP n°3)  
 TOTAL OPERATION: 560 100 € HT

**Mère d'eau de Randon Objectif LONG TERME**  
 Redimensionnement d'une traversée sous chemin (Mère d'eau de Randon)  
 (Cf. fiche technique EP n°4)  
 TOTAL OPERATION: 14 100 € HT

**Ouvrage maçonné: 5000 (H) x 4000 (L)**

Département de la DROME  
 Mairie de Margès  
**Commune de Margès**  
**ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT "VOLET EAUX PLUVIALES"**  
**SCHEMA DE GESTION DES EAUX PLUVIALES**  
**ANNEXES SANITAIRES AU PLU - VOLET EAUX PLUVIALES**  
*Propositions de travaux et recommandations*

Règlementaire: Article L2234-10 du COCT - Annexe 4  
 "Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement"

Secteur présentant un dysfonctionnement  
 Travaux à réaliser  
 Propositions de travaux définitifs pour les secteurs d'étude prioritaires  
 Recommandations  
 Travaux futurs à court, moyen et long terme  
 Réseau à créer proposé  
 Bassin de rétention à créer

**Réseaux:**  
 Ø 500 BA Réseau EP public  
 Fossé Réseau  
 Cariveau, cunette  
**E.R.** Bassin de rétention

**Divers:**  
 Contour PLU  
 Secteur Potentiellement Urbanisable  
 Zone Humide (inventaire départemental)  
 Mise à jour du bâti / bâti futur

N°	Nature des travaux	Objectif	Coût de réalisation
1	Gestion des Eaux Pluviales du secteur potentiellement urbanisable n°1 et protection contre le risque de ruissellement et de stagnation	Court terme	140 150 € HT (9354 € HT)
2	Gestion des Eaux Pluviales du secteur potentiellement urbanisable n°2 et protection contre le risque de ruissellement et de stagnation	Moyen terme	308 400 € HT (98 025 € HT)
3	Création d'ouvrages de protection contre le risque de ruissellements torrentiels au lieu-dit Lays et Pangons	Long terme	560 100 € HT
4	Redimensionnement d'une traversée sous chemin (Mère d'eau de Randon) au lieu-dit les Doublet	Long terme	14 100 € HT
5	Création d'un fossé-nouve afin d'évacuer les ruissellements existants au lieu-dit Les Roges	Moyen terme	3 100 € HT
6	Aménagements Hydrauliques pour la gestion du ruissellement torrentiel au lieu-dit Le Fayet	Moyen terme	99 500 € HT
<b>TOTAL GLOBAL:</b>			<b>1 126 150 € HT</b>

\*Remarque: Le montant des travaux indiqués pour l'aménagement de la SPU 1 (régime torrentiel) des ouvrages de gestion des EP (création d'un ouvrage, mise en place d'un réseau de collecte, création d'ouvrages de rétention-infiltration). Toutefois, seul l'aménagement d'une exécution permettant l'ouverture à l'urbanisation du secteur ne relève de la compétence communale. (Coût des travaux à la charge de la commune)

Date: 18/10/2017  
 Echelle: 1/5 000  
 Fichier: SGEF\_Marges\_Travaux.dwg  
 Dessin: V. BOURGIGNON

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS  
 Parc Alpha, 27 rue Cassinade  
 26100 ANTOINE - DROMES  
 Tél: 04 78 32 00 00  
 Fax: 04 78 32 00 01  
 E-mail: contact@nicot-sud.com